

Interpellation de M. Desmet : Pavés de la mémoire.

M. Desmet signale que, depuis 1993, l'artiste berlinois Gunter Demnig se bat pour sauvegarder la mémoire de toutes les victimes du nazisme, qu'elles soient tziganes, juifs, homosexuels, handicapés euthanasiés, témoins de Jéhovah, objecteurs de conscience, opposants chrétiens et politiques de gauche.

L'artiste, né en 1947, a concrétisé ce combat par l'installation de pavés d'un dm², appelés également Stolpersteine. Encastrés dans le trottoir devant le dernier domicile des victimes, ces pavés, dont la surface est recouverte d'une plaque de laiton, honorent la mémoire de la personne déportée dans un camp d'extermination. Ils précisent le nom, la date de naissance et le destin individuel de l'intéressé.

À ce jour, environ 20.000 pavés de la mémoire ont été incorporés dans des trottoirs, principalement en Allemagne. Ce devoir de mémoire s'est étendu à d'autres villes européennes. En Belgique, les deux premiers pavés ont été fixés en 2009 à Anderlecht, en présence des autorités communales, des membres des familles des défunts, du public et des élèves d'écoles voisines. Aujourd'hui, on peut en retrouver principalement à Anderlecht, Bruxelles, Saint-Gilles et Schaerbeek. En 2010, un tel signe de témoignage a été placé à Uccle au n° 712 de la chaussée d'Alseberg, devant le dernier domicile de Léon Fajnznaider, déporté à 16 ans et assassiné à Auschwitz parce que né juif.

Ces hommages veulent réveiller concrètement l'intérêt pour les victimes individuelles du nazisme, qui sont pratiquement oubliées. Ces pierres sont financées par des dons, des collectes, des établissements scolaires et coûtent environ 100 €.

M. Desmet aimerait connaître la vision globale du Collège sur ce type de problématique. Le Collège pourrait-il soutenir financièrement l'installation d'autres pavés à Uccle, en prenant contact avec les associations qui oeuvrent pour le maintien de la mémoire ?

Le Collège envisage-t-il une très large cérémonie à l'occasion du 100ème anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, afin de rendre hommage à toutes les victimes des conflits, en rassemblant le plus largement possible l'ensemble de la population, et tout spécialement les jeunes.

M. le Président répond que le Collège partage entièrement les préoccupations de M. Desmet. Des informations ont été sollicitées auprès de l'Association pour la mémoire de la Shoah. Des contacts vont être établis auprès de la caserne Dossin afin de dresser la liste des dernières coordonnées connues des citoyens ucclois déportés, en vue de l'installation de pavés de la mémoire avec le soutien financier de la commune.

Une exposition aura lieu en novembre prochain dans le cadre des commémorations du centenaire de l'armistice. Cette exposition, préparée en concertation avec le Cercle d'histoire locale d'Uccle, était déjà prévue à l'agenda de la Maison des Arts depuis 2014.